

ACT

doc
CA1
EA9
R53
FRE
1973 fev

PAGES DOCUMENTAIRES

CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
JUN 1 1973
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 53
(février 1973)

LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE CANADIEN

(Texte rédigé par le Service canadien des pénitenciers à Ottawa)

La compétence pour ce qui est du Service canadien des pénitenciers, créé en vertu de la Loi sur les pénitenciers, appartient au Solliciteur général du Canada. Le Service est responsable de tous les établissements pénitentiaires fédéraux ainsi que de l'entretien et de la formation des personnes condamnées ou confiées à ces établissements.

Le Commissaire des pénitenciers, sous la direction du Solliciteur général, dirige et administre le Service et toutes les questions qui s'y rattachent. Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1972, le système pénitentiaire fédéral se composait de sept institutions à sécurité maximum, de neuf institutions à sécurité moyenne, de 12 à sécurité minimum et de 20 institutions spécialisées.

Les institutions à sécurité maximum accueillent les détenus condamnés par les tribunaux à des peines d'emprisonnement allant de deux ans jusqu'à perpétuité. Ces institutions sont situées à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, à Laval et à Ste-Anne-des-Plaines, au Québec, à Kingston et à Millhaven, en Ontario, à Prince Albert en Saskatchewan et à New Westminster, en Colombie-Britannique. Les institutions à sécurité maximum de Ste-Anne-des-Plaines et de Millhaven ont été construites dans le cadre d'un projet d'abandon progressif des pénitenciers de St-Vincent-de-Paul et de Kingston.

Emplacement

Les institutions à sécurité minimum et moyenne ainsi que les centres de correction accueillent des détenus transférés des institutions à sécurité maximum en raison des aptitudes qu'ils manifestent pour certaines formes spéciales de formation, y compris la formation professionnelle. Les institutions à sécurité moyenne sont réparties de la façon suivante:

l'Institution de Springhill, à Springhill (Nouvelle-Écosse);

le Centre de formation fédéral et l'Institution Leclerc, à Laval (Québec);

l'Institution de Cowansville, à Cowansville (Québec);

53602/110